

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN, S BEN OTHMANE
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	J-L PECORINI,
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V THORET-MAIRESSE,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	L CHEVALIER, F DE VIRY,
VULBENS	

Membre représenté F BENOIT par J LAVOREL,

Invité N DUPERRET

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat	2
1. Intervention de Cyril PELLEVAL	2
2. Point d'avancement sur l'opération Genevois Roule	2
3. Point sur la composition du conseil de développement	4
III. Compte-rendu des commissions	5
1. Commission sociale	5
IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 09 novembre 2020	6
V. Délibérations	6
1. Economie : avenant n°1 convention Fonds Région Unie	6
2. Administration : convention de mutualisation avec la Ville de Saint-Julien	7
3. Mobilité :	8
a. Avenant n°1 au lot n°2 du marché de mission de maîtrise d'œuvre et OPC pour l'aménagement de la Viarhônga et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la CCG	8
b. Avenant n°1 au lot n°1 du marché d'aménagement d'une voie verte sur le chemin rural dit du Chêne fourchu - Bois de Vosogne	10
4. Social/MTJD : convention ASSFAM-Groupe SOS-Solidarités	11

VI. Divers	13
1. Point sur la vaccination	13
2. La Nuit est Belle	13
3. Diffuseur A40/ COPIL petites douanes	13
4. Schéma d'accueil des gens du voyage	15
5. Maison France Service	15
6. Etudes sous-sol	15
7. Projet VITAM	16

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

M Mermin est désigné secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Intervention de Cyril PELLELAT

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

2. Point d'avancement sur l'opération Genevois Roule

Bilan de l'opération 2020

Une opération réalisée en partenariat avec Genève Roule et Trait D'union

- 274 prêts de vélos sur les mois de juin / juillet

Selon un questionnaire distribué aux usagers de fin juin à fin juillet 2020 :

- 45% des locations ont été faites dans un but d'essayer un vélo électrique
- 48% de ces locations ont évité l'utilisation d'une voiture individuelle, ce qui montre un fort potentiel de report modal voiture -> vélo
- 66 % des utilisateurs souhaiteraient investir dans un vélo pour réaliser leurs déplacements
- 81% des usagers habitaient Saint-Julien-en-Genevois

Objectifs

- Développer un système permettant à toutes les communes de la CCG d'être concernées par la future opération
- Inciter les habitants de la CCG à reporter leurs déplacements en voiture vers le vélo, notamment pour leurs trajets quotidiens (trajet domicile-travail, courses, loisirs etc...)
- Permettre aux usagers d'essayer le vélo / VAE sur une période plus longue qu'une journée

Solution proposée en 2021

- La location longue durée (4 mois) non renouvelable
 - Permet aux usagers de s'essayer à un nouveau mode de transport sur le temps long, ce qui facilite le report modal
 - Peut se déployer sur l'ensemble du territoire de la CCG
 - Restreint le nombre de locations à 1 par habitant, ce qui nous assure de pas devenir loueur de vélo mais accompagnateur du report modal
 - Entre dans le cadre de l'appel à projet vélo et territoire passé entre l'Ademe et la CCG (possibilité de financements)
 - Les contraintes du territoire :
 - Pas d'associations capables de gérer ce service
 - Pas de possibilité de déléguer ce service à notre exploitant de transports en commun

Fonctionnement

- Un prestataire fournit et entretient une flotte d'une quarantaine de vélos
- La CCG centralise les demandes des habitants
- Les vélos sont déposés dans plusieurs communes

- Les usagers viennent retirer le vélo à un horaire fixé en amont pour une durée définie dans le contrat
- Une fois la location terminée, les usagers ramènent le vélo, le prestataire effectue une maintenance et les vélos peuvent être à nouveau loués

Le rôle des communes dans le fonctionnement serait de remettre / récupérer les vélos et les documents liés à la location (= 1 demi-journée de présence tous les 4 mois)

Les communes partenaires

Les 17 communes ne pouvaient pas toutes être partenaires pour des questions d'organisation, néanmoins nous souhaitons que le service soit accessible sur tout le territoire

Un choix a été fait selon :

- des projets cyclables identifiés sur la commune (pour une cohérence des actions)
- envie de s'investir dans le projet (temps humain)
- une capacité à stocker des vélos
- une logique de territoire pour une proximité avec les administrés

7 communes (dont 1 groupement de 2 communes) se sont portées volontaires pour être partenaires

- Saint-Julien-en-Genevois, Beaumont, Feigères, Savigny, Valleiry, Archamps + Collonges-sous-Salève

Rôle des partenaires

Mairies partenaires :

- Stocker les vélos
- Remettre / récupérer les vélos, les accessoires et les contrats de location
- Etre en mesure de répondre aux questions des usagers (avec appui de la CCG et du prestataire)

CCG :

- Pilote le projet en partenariat avec les communes
- Interlocuteur principal pour faire le lien entre communes, prestataire, usagers
- Reçoit et sélectionne les candidatures
- Gère les aspects financiers
- Gère les aspects administratifs

Prestataire :

- Fournit, livre, entretient les vélos et les accessoires
- Forme les mairies partenaires et la CCG pour faciliter la location

Financement

- La CCG supporte les coûts de l'opération
 - Contrat avec prestataire
 - Plan de communication

→ En tant que lauréate de l'appel à projet vélo et territoire, ce projet peut être financé à hauteur de 70% pour toutes les actions réalisées avant le 31/07/21 (potentiellement jusqu'au 31/12/21, en attente d'une réponse de l'Ademe)

- Pas de participation financière demandée aux communes, mais besoin de temps humain pour assurer la distribution des vélos
- Estimation budgétaire : 40 – 50K€ /an

M Genoud souhaite avoir des précisions en termes d'assurances.

T Agenet répond que la responsabilité civile de l'utilisateur couvre les dégâts occasionnés à un tiers. Pour la casse ou le vol, il peut souscrire une assurance complémentaire.

PJ Crastes propose de mettre en place, comme ce qui peut l'être au niveau du ski, une assurance journalière qui couvre à la fois la responsabilité et les dommages matériels.

MH Dubois ajoute que la problématique assurance concerne également les communes qui auront la charge de stocker les vélos.

M Grats demande s'il est obligatoire de louer pendant 4 mois le vélo.

J Bouchet répond qu'il convenait de retenir une période qui soit compatible avec la gestion et l'entretien des vélos. Il a été choisi de partir sur une période longue, d'autant qu'une période courte ne permet pas forcément de déclencher chez l'utilisateur l'envie d'acheter un vélo à assistance électrique.

M Genoud observe que le marquage des vélos est devenu obligatoire.

T Agenet indique qu'effectivement les vélos loués le seront.

A Magnin suggère de géolocaliser les utilisateurs ce qui permettrait d'avoir des données statistiques sur leurs déplacements.

T Agenet répond que cette proposition pose la question des données personnelles puisque l'accord de l'utilisateur est nécessaire. En revanche, les utilisateurs peuvent tout à fait le faire de leur propre chef.

J Bouchet ajoute qu'un questionnaire sera adressé à chaque utilisateur pour avoir des informations sur l'utilisation faite du vélo.

3. Point sur la composition du conseil de développement

Collège des citoyens – 10 membres

Sollicitations en cours

Collège des acteurs économiques – 6 membres

société	domaine
LEXAGRI SAS	gestion diffusion informations au niveau agricole
MICHEL DESVALLEES	architecte
Mission Locale	
Jura Mont Blanc (à confirmer)	
Green Gas (à confirmer)	

M Grats proposera le nom d'un artisan

Collège des usagers, vie locale – 6 membres

association	Domaine
Association des Ours à Savigny	
MJC du VUACHE	Loisirs
ADMR	Social - santé
ROTARY CLUB	Club service, caritatif
Apollon74 (en cours)	Environnement
Club de gym	Sports

Collège des services publics – 5 membres

organisme	domaine
HAUTE-SAVOIE HABITAT	bailleur social
EDUCATION NATIONALE	enseignement
Sollicitations en cours : Pôle Emploi, chambres consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce)	

III. Compte-rendu des commissions

1. Commission sociale

B Fol indique que le diagnostic vieillesse a été présenté lors de la dernière commission sociale. L'échange a principalement porté sur la situation de l'EHPAD de Viry. Les difficultés de recrutement et de formation du personnel restent prégnantes. Chaque commune a reçu la convention pour venir en appui à l'EHPAD à hauteur de 2 €/habitant. Ce financement servira à créer un poste supplémentaire et réaliser des investissements.

La commission a également émis un avis favorable pour que l'EHPAD de Viry devienne une compétence intercommunale ou soit géré par un CIAS.

M De Smedt indique que Saint Julien est régulièrement démarchée pour l'installation de structures pour personnes âgées. Il serait souhaitable d'avoir une vision à l'échelle du territoire pour savoir quel type de structure répond à un besoin.

B Fol répond qu'une démarche a été engagée et un courrier sera adressé aux communes pour avoir une vision des projets en cours sur le territoire.

J Barbier ajoute qu'effectivement il est nécessaire d'avoir une vision globale. Pour cela, un recensement des dossiers et une analyse des besoins permettront d'améliorer l'analyse quant aux projets proposés.

V Lecauchois signale que le conseil d'administration du CCAS de Saint Julien se réunira la semaine prochaine pour évoquer la question de l'apport financier demandé par l'EHPAD.

L Chevalier observe que l'EHPAD traverse actuellement des difficultés financières passagères qui pourraient le cas échéant devenir structurelles.

Il rappelle que sont acceptés les dossiers de l'ensemble des résidents du territoire, les personnes extérieures au territoire n'étant pas prioritaires.

L'EHPAD peut être géré au niveau communal ou pluri-communal mais il ne semble pas forcément opportun que l'intercommunalité s'empare de ce sujet.

B Fol souligne que le retour des communes sur les conventions proposées permettra de connaître le souhait de ces dernières sur leur niveau d'engagement.

L Chevalier signale que l'EHPAD n'a fait appel au financement des communes qu'en 2018 et 2020, ce qui n'est pas représentatif au vu de ses 27 années d'existence. Il faut néanmoins voir si cette tendance va se confirmer.

PJ Crastes sollicite Viry pour transmettre les éléments de sa participation financière ces dernières années, et souhaite également avoir connaissance du plan de financement de l'apport des communes via la convention. En effet, cet apport doit pouvoir faire l'objet d'un projet à moyen terme.

A Magnin estime que la compétence doit être transférée à l'intercommunalité si les subventions doivent être pérennisées.

PJ Crastes rappelle que l'intercommunalité ne doit pas simplement venir remplacer la contribution des communes mais apporter une véritable plus-value en cas de transfert de compétence un vrai projet travaillé.

IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 09 novembre 2020

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

V. Délibérations

1. Economie : avenant n°1 convention Fonds Région Unie

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Benoit, 8ème Vice-Président,

Le contexte sanitaire et les mesures de couvre-feu puis de re-confinement fragilisent incontestablement la santé économique des entreprises.

Au vu de ce contexte, la région Auvergne Rhône Alpes propose de maintenir en fonctionnement le Fonds Région Unie, fonds pour lequel la CCG est collectivité contributrice. La région propose en effet la reconduction de l'aide n°2 « Fonds microentreprises et associations » jusqu'au 30 juin 2021. Pour rappel, cette aide devait se terminer initialement au 31 décembre 2020.

Outre le maintien de cette aide, la Région propose également d'élargir ses critères d'éligibilité afin de soutenir un maximum d'entreprises. Désormais, cette aide peut être mobilisée par des entreprises jusqu'à 20 salariés et sans maximum de chiffres d'affaires (auparavant 9 salariés et un maximum de 1 million d'euros de chiffres d'affaires). Initialement de 3 000 € à 20 000 €, le plafond de l'aide est porté à 30 000 €.

Il est à préciser que grâce aux contributions des différents acteurs (Banque des territoires, Région, départements, intercommunalités, communes...), il n'est pas nécessaire de ré-abonder ce fonds.

De plus, le prolongement de cette aide conduit seulement à un décalage de restitution par la Région de l'enveloppe non consommée. Cette restitution interviendra au plus tard le 31 décembre 2021 au lieu du 30 juin 2021 prévue initialement dans la convention.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose ainsi la conclusion d'un avenant à la convention de participation au Fonds Région Unie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération n°20200708_cc_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,

Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président,

Vu la délibération CP-2020-06 / 06-32-4147 de la Commission permanente du Conseil régional du 19 juin 2020 relative à la création du Fonds « Région unie »,

Vu la décision n°2020-64 du 26 Juin 2020 portant sur la participation de la collectivité au Fonds Région Unie,

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Région du 4 décembre 2020 relative aux modifications apportées au Fonds Région Unie,

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant à la convention portant sur la participation au Fonds Région Unie joint à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal - exercice 2020 – chapitres 20 et 27.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

2. Administration : convention de mutualisation avec la Ville de Saint-Julien
Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,

Depuis 2015 et l'adoption du schéma de mutualisation par la Communauté de Communes du Genevois (CCG), la mutualisation des services techniques entre la Communauté et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois s'est largement développée.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 16 décembre 2019, a approuvé une convention de gestion en matière de services techniques avec la Ville de Saint-Julien, entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2020.

Cette convention reprenait dans un document unique les prestations de services dans les domaines suivants :

- bâtiment (gardiennage / entretien courant / pilotage de projets / sport : planification des occupations dans les bâtiments sportifs CCG) ;
- voirie (entretien courant / pilotage de projets / stationnement / Zones d'Activités Economiques) ;
- informatique ;
- Système d'Information Géographique.

Il est nécessaire de procéder à des mises à jour pour prendre en compte notamment :

- le recrutement d'un Directeur du pôle mutualisé Aménagement Durable du Territoire et d'un Directeur du Développement Durable par la Communauté de Communes du Genevois ;
- la mise en place de la Direction des Dynamiques Territoriales mutualisant des agents chargés d'aménagement, de planification, de commerce et de prestations foncières.

Les modalités de remboursements réciproques sont également actualisées, en ce qui concerne les personnels mis à disposition. La règle générale est que chaque collectivité rembourse à l'autre entité les coûts réels (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, indemnités forfaitaires et coûts d'intervention des astreintes) des personnels mis à disposition pour les besoins de l'autre entité, à l'exception de l'équipe d'intervention bâtiment et des agents techniques de gymnase. Les précisions sont apportées dans le projet de convention annexé à cette délibération.

Un tableau récapitulatif prévoit par ailleurs une quote-part prévisionnelle du temps de travail consacré à l'autre collectivité par chaque agent concerné par le dispositif de mutualisation.

La convention de gestion en matière de services techniques, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, est abrogée et remplacée, à compter du 1^{er} janvier 2021, par la présente convention.

Vu l'article 12 de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16-1 ;

Vu la jurisprudence rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne en matière de coopération conventionnelle entre les personnes publiques (C-480/06, C-159/11 et C-386/11) ;

Vu l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 3 février 2012, Commune de Veyrier-du-Lac et Communauté d'agglomération d'Annecy (n°353737) ;

Vu la délibération n° 20191216_b_adm87, en date du 16 décembre 2019, portant sur la nouvelle convention de gestion en matière de services techniques mutualisés avec la ville de Saint-Julien ;

Vu le projet de délibération de la ville de Saint-Julien-en-Genevois, prévu au Conseil municipal du 21 janvier 2021, autorisant le Maire à conclure la présente convention ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention portant sur la gestion des services mutualisés entre la Communauté de Communes du Genevois et la ville de Saint-Julien-en-Genevois, jointe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITE -

3. Mobilité :

a. Avenant n°1 au lot n°2 du marché de mission de maîtrise d'œuvre et OPC pour l'aménagement de la Viarhônga et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la CCG
Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

Les études d'avant-projet ont été réalisées en 2019 et approuvées en comité de pilotage du 19 décembre 2019.

A l'issue des élections municipales de 2020, les nouveaux élus ont apporté des éléments nouveaux conduisant à devoir modifier certains tronçons des axes cyclables « Saint-Julien – Beaumont » et « Archamps – Beaumont ».

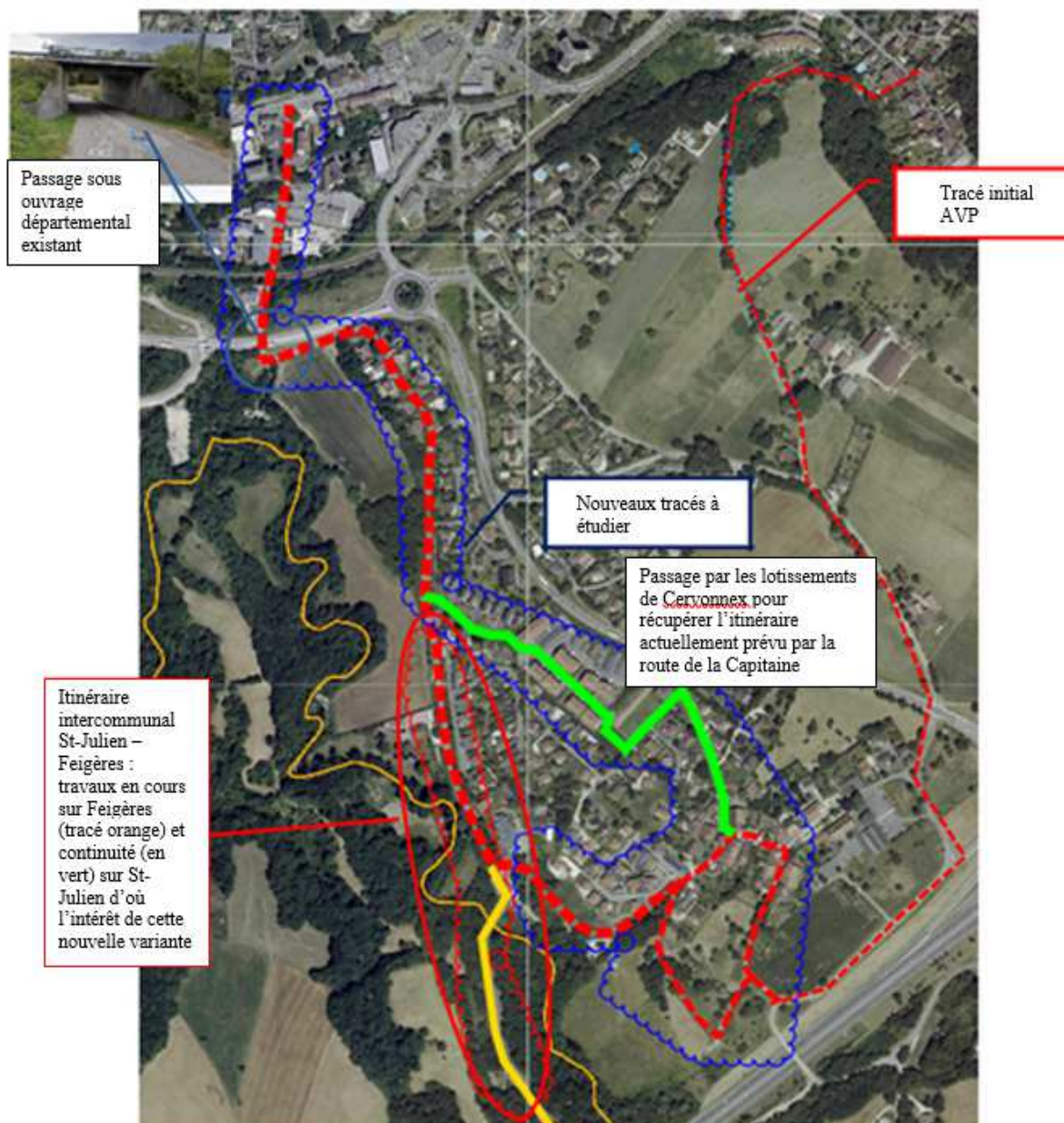
La Communauté de communes a donc demandé au maître d'œuvre NALDEO de reprendre partiellement les études d'avant-projet pour intégrer ces modifications de tracés.

Ces évolutions concernent :

Axe St-Julien-en-Genevois - Beaumont - secteur Ternier et chemin Violet

La commune de Saint-Julien-en-Genevois a souhaité saisir l'opportunité de la création du projet d'itinéraire intercommunal Saint-Julien-Feigères, dont le tracé passe à l'Ouest de l'axe initial Saint-Julien - Beaumont étudié dans le cadre des études d'avant-projet, pour créer une continuité entre ces deux itinéraires. Il a donc été demandé au maître d'œuvre d'étudier un nouveau tracé optimisé pour le projet de cet axe Nord-Sud.

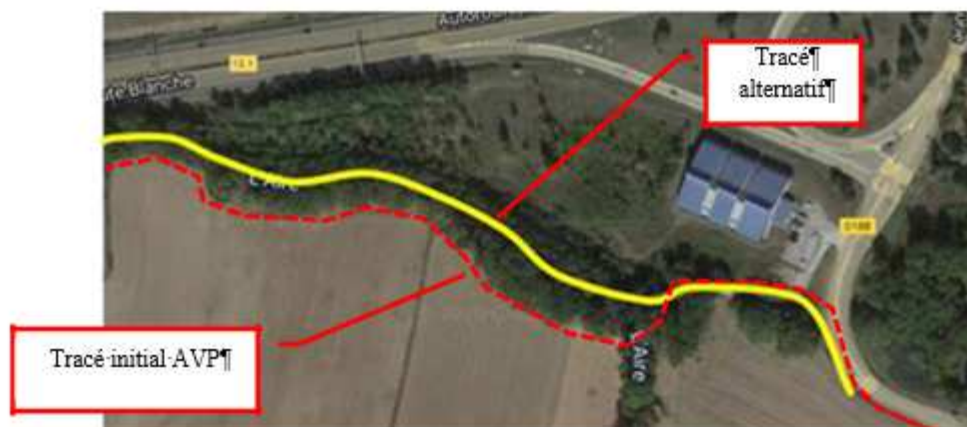
Le nouveau tracé (avec ses variantes) emprunte des infrastructures existantes tel qu'indiqué sur le schéma ci-dessous et sera commun avec le projet intercommunal sur sa partie Nord.



Axe Archamps / Neydens – secteur Archparc

Le SMAG qui est propriétaire des terrains le long de la RD18B à proximité des tennis sur Archparc a fait savoir que des bénévoles ont créé à l'été 2020 un chemin piéton au sud des tennis avec des ouvrages en bois pour franchir l'Arande. De plus, les exploitants agricoles des terrains du SMAG ont également fait savoir que ce chemin est préférable au regard de leurs problématiques d'exploitation, afin de réduire les interfaces avec les potentiels usagers.

Il a donc été demandé à NALDEO d'étudier un tracé alternatif empruntant la trace de ce chemin piéton.



Ces modifications impliquent une reprise des études d'avant-projet. Celles-ci s'élèvent à 3 300,00 € HT.

Le lot 2 du marché comprend une tranche ferme correspondant à la phase d'avant-projet, ainsi que 8 tranches optionnelles. A ce jour, les tranches ferme et optionnelles 1 et 2 ont été réalisées.

Ainsi, le nouveau montant global du marché est désormais de 188 200,00€ HT et le nouveau montant des tranches affermies est de 62 450€ HT., soit une augmentation de 5.58 % du montant initial des tranches affermies à ce jour,

Il convient de conclure un avenant n°01 pour prendre en considération les études supplémentaires précitées.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 2194-5,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Mobilité

Vu la délibération n°20180924-cc-mob91 du Conseil communautaire réuni le 24 septembre 2018 attribuant le marché.

Vu l'acte d'engagement, notifié le 31 octobre 2018, portant sur le lot n°02 du marché « Maitrise d'œuvre et études réglementaires – Axe cyclable Saint-Julien – Beaumont et Axe cyclable Archamps – Beaumont », attribuant le marché à l'entreprise NALDEO pour un montant de 184 900,00 € H.T.,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'avenant n°01 au lot n°2 Maitrise d'œuvre et études réglementaires – Axe cyclable Saint-Julien – Beaumont et Axe cyclable Archamps – Beaumont (Marché N° 201830) d'un montant de 3 300,00 € H.T ayant pour objet la reprise des études d'avant-projet, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2021 – chapitre 23.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

b. Avenant n°1 au lot n°1 du marché d'aménagement d'une voie verte sur le chemin rural dit du Chêne fourchu - Bois de Vosogne

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

Le projet cyclable de la ViaRhôna entre Valleiry et Chancy (Suisse) est entré en phase travaux en 2020 suite à une phase de négociations foncières durant l'année 2019 avec les propriétaires privés impactés par le projet. A l'issue de celle-ci, certains propriétaires ont refusé d'autoriser l'acquisition ou la servitude de passage sur leurs parcelles.

Afin de ne pas retarder de façon importante la réalisation du projet, les élus de la commune de Valleiry, sur le mandat 2014-2020, ont demandé à la CCG de réaliser des aménagements provisoires au droit des parcelles bloquantes, en se limitant au strict aménagement de l'emprise maîtrisée sur le chemin communal dit du Chêne fourchu, dans l'attente de la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique.

Pour ce faire, les travaux ont consisté en un aménagement provisoire sur une largeur de voie verte réduite à 2m50 (accotements intégrés) sur 175ml environ, qui ont été réalisés entre mai et juillet 2020.

Cependant, suite aux élections de 2020, les nouveaux élus ont souhaité réaliser la totalité du tracé en aménagements définitifs pour permettre une cohérence d'aménagement dès l'ouverture de la voie verte, considérant la largeur aménagée suffisante en son point le plus restreint.

Dans ce contexte, les travaux des aménagements provisoires, la reprise de ces aménagements en aménagements définitifs ainsi que les contraintes de réalisation liées à l'exiguïté de la zone de travaux ont généré une augmentation du coût des travaux qui s'élèvent à 8 809.08 € HT.

La volonté des nouveaux élus de la commune de Valleiry est de répondre aux problématiques foncières n'ayant pu être anticipées par la Communauté de communes lors du lancement de la consultation. Ces travaux peuvent être qualifiés de circonstances imprévues au sens du Code de la commande publique.

Ainsi, le nouveau montant du marché est désormais de 171 629.58€ HT soit une augmentation de 5.41% du montant initial.

Il convient de conclure un avenant n°01 pour prendre en considération les travaux supplémentaires précités.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 2194-5,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Mobilité,

Vu la délibération n°20190701_b_mob42, du bureau communautaire du 1^{er} juillet 2019, relative à l'attribution du marché d'aménagement d'une voie verte sur le chemin rural dit du Chêne fourchu - Bois de Vosogne,

Vu l'acte d'engagement, notifié le 4 septembre 2019, portant sur le lot n°01 « Génie Civil » du marché portant sur l'aménagement d'une voie verte sur le chemin rural dit du Chêne fourchu - Bois de Vosogne (marché n°201905), attribuant le marché à l'entreprise GUINTOLI pour un montant de 162 820,50 € H.T.,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'avenant n°01 au lot n°1 du marché d'aménagement d'une voie verte sur le chemin rural dit du Chêne fourchu Bois de Vosogne d'un montant de 8 809.08 € HT ayant pour objet les travaux supplémentaires précités, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2021 – chapitre 23.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

4. Social/MTJD : convention ASSFAM-Groupe SOS-Solidarités
Le Bureau,

Vu l'exposé de Madame Fol, 9ème Vice-Présidente,

La Maison Transfrontière de Justice et du Droit (MTJD) de Saint-Julien-en-Genevois a été créée le 28 mars 2011 dans le but d'assurer une présence judiciaire de proximité et de concourir notamment à l'accès au droit des habitants du territoire de la Communauté de communes du Genevois.

La MTJD a pour vocation d'offrir un accès au droit à toute personne concernée par des litiges ou des démarches judiciaires. La mission d'accueil, d'aide et d'information du justiciable vise à offrir aux habitants du territoire de la CCG et en particulier, aux plus démunis d'entre eux, les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires et à faciliter leur accès au droit. Cette mission est assurée par des intervenants spécifiques en fonction du domaine juridique concerné. Les associations peuvent assurer des permanences juridiques spécialisées après signature d'une convention et autorisation par le tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains.

Cette délibération a pour but de conclure une convention entre l'association ASSFAM-Groupe SOS-Solidarités et la Communauté de communes du Genevois pour permettre la mise en place d'une permanence juridique spécialisée en droit des étrangers à la MTJD. Il a en effet été constaté qu'aucune aide d'accompagnement juridique des étrangers n'existait sur le territoire de la Communauté, d'une part, et qu'il était nécessaire, vu les flux migratoires actuels, d'aider les étrangers à s'intégrer et à accéder à leurs droits, d'autre part.

La convention établit donc un partenariat avec l'association ASSFAM-Groupe SOS-Solidarités afin de créer une permanence juridique mensuelle tenue par un juriste mis à disposition par l'association à la MTJD à compter de janvier 2021, moyennant une subvention de 7 500 € pour l'année 2021. La convention a une durée de 1 an.

Vu le Code de l'organisation judiciaire, et notamment son article R 131-1,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la gestion d'une Maison Transfrontière de Justice et du Droit,

Vu la convention relative à la constitution et au fonctionnement de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit signée le 28 mars 2011,

Vu l'avis de la commission Social, seniors, petite enfance réunie le 25 novembre 2019 : l'avis favorable avait été donné pour 2020 mais le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en place de cette permanence. Du fait du changement de mandat, une note sera présentée à nouveau à la commission Social, seniors, petite enfance qui se réunira le 04 janvier 2021; elle est donc susceptible d'être modifiée ou retirée avant la séance du Bureau,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention relative au partenariat entre l'association ASSFAM-Groupe SOS-Solidarités et la Communauté de communes du Genevois concernant la tenue d'une permanence juridique spécialisée en droit des étrangers à la Maison Transfrontière de Justice et du Droit de Saint-Julien-en-Genevois et le versement d'une subvention, pour l'année 2021, de 7 500 € à l'association, jointe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget principal- exercice 2021 – chapitre 65.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

VI. Divers

1. Point sur la vaccination

V Lecauchois explique que le Préfet attend des candidatures pour la proposition de lieux de vaccination sur le territoire de la Communauté. Les locaux doivent avoir une certaine surface et constituer un espace dédié. Elle propose de mettre à disposition l'Arande ou un gymnase et que cette candidature soit faite au nom de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Il sera par ailleurs nécessaire que les médecins se mobilisent pour être présents dans les centres et assurer le suivi médical. Du personnel communal pourra éventuellement être également mobilisé. Il est indispensable d'aller vite car la vaccination doit commencer mardi ou mercredi.

B Fol rappelle que le démarrage de la vaccination la semaine dernière concernait le personnel soignant de plus de 50 ans et les résidents en EHPAD. La vaccination est ouverte à présente pour les plus de 75 ans. Un cahier des charges concernant le lieu d'accueil sera communiqué d'ici demain via la Région. L'idée est d'ouvrir plusieurs centres pour éviter de concentrer la population. Par ailleurs, le vaccin Moderna qui arrive sur le marché sera plus facile à conserver puisqu'il accepte une température de -20°C.

V Lecauchois rappelle que les vaccinations auront lieu sur rendez-vous.
Elle ajoute que d'autres sites en plus de celui de St Julien peuvent être proposés.

B Fol souligne qu'après une première phase de crainte vis-à-vis du vaccin un véritable engouement est en train de se produire au sein de la population.

L Chevalier envisage la possibilité de mettre à disposition l'Ellipse, notamment pour sa proximité avec l'EHPAD.

B Fol rappelle que les EHPAD font l'objet d'une procédure à part ; les résidents sont vaccinés sur place et ne sortent pas de la structure.

PJ Crastes souhaite savoir combien de temps devra être mis à disposition le local.

V Lecauchois répond qu'elle n'a pas l'information.

Les élus proposent les lieux suivants :

Centre de convention Archamps ainsi qu'un autre site

Arande/gymnase sur St Julien

Ellipse à Viry

Albert Fol et salles MJC à Valleiry

MH Dubois est chargée de faire remonter les candidatures à la Préfecture.

2. La Nuit est Belle

Extinction de l'éclairage public le vendredi 21 mai 2021 pour l'évènement.

130 communes suisses et françaises ont d'ores et déjà répondu positivement.

3. Diffuseur A40/ COPIL petites douanes

PJ Crastes indique que le COPIL « petites douanes » s'est tenu le 17 décembre dernier, au cours duquel un point d'avancement a été fait sur le trafic. L'objectif pour 2020 était une baisse de 20% du trafic ; pour cela plusieurs actions ont été mises en œuvre : développement des lignes de bus, co-voiturage, création d'un P+R à Viry. En janvier 2020, le trafic avait diminué de 0,5% alors que la tendance était à l'augmentation depuis 15 ans. Fin 2020, les comptages n'ont pas été effectués. Le COVID aidant, le trafic a semble-t-il été réduit, avec la fermeture de certains établissements et la généralisation du télétravail. A priori il semblerait qu'une baisse de trafic de 20% soit constatable.

Concernant la mise en œuvre des mesures, la ligne 62 est passée d'un cadencement de 40 à 30 mn, la ligne 63 à 15 mn et il est envisagé à 10 mn pour 2021. Pour maintenir la baisse de 20% des aménagements sont prévus pour certaines douanes, notamment un feu de régulation à Ségzengin. Ce feu nécessite des travaux sur la voie bus qui n'ont pas encore démarrés.

Lors de ce COPIL la question de l'état de situation du diffuseur a été abordée. Il rappelle que ce sujet a été abordé en octobre en Bureau. En décembre l'Etat a validé le tracé ce qui conduit à la possibilité

d'engager l'enquête préalable à la DUP. Suite à cela, le Département a informé la Communauté de Communes que si elle ne souhaitait pas maintenir son engagement, il lui fallait résilier la convention qui la lie au Département d'ici fin janvier.

A Magnin souligne que le Département a clairement indiqué que le projet se ferait avec le tracé retenu, sans quoi il ne verrait pas le jour. Il est à présent nécessaire de prendre une décision, d'autant que la Suisse attend des réponses.

A Cuzin estime regrettable de revenir sur des débats qui ont eu lieu sous le précédent mandat et qui ont conduit à un accord.

L Chevalier indique que la création d'un diffuseur n'est pas remise en cause, mais c'est sa localisation qui pose question, d'autant que Genève ne semblait pas favorable au projet retenu. Il semble plus opportun de créer ce diffuseur à la barrière de péage, d'autant que les tènements à proximité appartiennent à ATMB. Ce positionnement permettrait tout autant de capter les flux de la route de Frangy. La position de Viry, tout comme celle de Genève, doivent être entendues dans ce dossier, car pour Viry le projet actuel coupe la plaine agricole en deux, ce qui est dommageable.

PJ Crastes souligne que le Département s'est prononcé favorablement pour entrer en matière sur les mesures d'accompagnement à mettre en place sur la question agricole. Par ailleurs, Genève prend à maintes reprises des décisions qui ont des impacts sur le territoire frontalier sans engager de discussion, et qui plus est le canton ne prend pas part au financement du projet. Effectivement le projet de diffuseur laisse craindre à Genèveun un risque d'augmentation du trafic aux petites douanes et il faut pouvoir donner des garanties sur ce sujet.

J Lavorel observe que des études ont été faites et financées jusqu'à présent, représentant un coût pour les collectivités.

A Magnin rappelle que le Département a clairement indiqué qu'il participerait à ce projet sous sa forme actuelle, sans quoi il ne se réaliserait pas. Le Département attend que Viry se positionne.

J Bouchet souligne que les investigations menées jusqu'à présent ont démontré que le tracé retenu était le plus opportun.

M Mermin estime que la localisation du diffuseur au péage ne permettra pas de capter la route de Frangy, les usagers n'iront pas chercher l'autoroute là-bas et passeront par La Cote ou Chenex. Ce changement de localisation pourrait également impacter une possible déviation de Viry. De manière générale, ce projet doit également être mis en perspective avec le projet de territoire et la thématique mobilité ainsi que le boulevard urbain.

F De Viry estime qu'il s'agit d'un projet du XXème siècle du « tout voiture » qui va à l'encontre de la tendance actuelle. C'est créer un aspirateur à voitures, impacter des terres agricoles de bonne qualité, créer davantage de zones accidentogènes et couper un couloir écologique. Ce projet a été mal bâti depuis le début, fait par ATMB qui y voit l'occasion d'accroître ses bénéfices. C'est un projet qui certes convient aux communes environnantes mais il demande une solidarité pour préserver les intérêts de Viry en la matière. En tout état de cause, ce projet suscite de grosses oppositions au sein de la commune.

M Mermin note qu'Essertet est un faux problème, et la circulation risque d'être triplée à cet endroit si les flux issus de Frangy vont rejoindre l'autoroute au niveau du péage.

J Bouchet souligne que ce type d'infrastructure nécessite d'avoir une vision de territoire et de partager collectivement la décision.

F De Viry indique que le tracé retenu impacte violemment le territoire alors que le tracé naturel qui est celui utilisé par les agriculteurs préserve les espaces, avec une maîtrise du foncier par ATMB.

PJ Crastes signale que le débat doit être mené en Bureau et en Conseil. Le dossier tel que monté permet de réduire le trafic dans le centre de Viry et a eu un certain écho pendant plusieurs années auprès des élus de la commune. Le dossier sera communiqué aux élus et les études appelées puis la

décision sera prise. Mais pour mener le débat il est nécessaire que tous les élus soient au même niveau d'information.

E Rosay souligne qu'aujourd'hui les élus communautaires n'ont pas à convaincre ceux de Viry. Il est urgent pour les élus de Viry de se rapprocher du Département pour échanger et arrêter une position.

L Chevalier indique que cela a été fait il y a une semaine, mais le Département est sourd à toute remarque. Il est regrettable qu'ATMB ait un tel pouvoir décisionnel dans ce dossier.

PJ Crastes rappelle que le projet se situant sur la commune de Viry, la Communauté de Communes ne prendra pas de décision sans l'avis favorable de cette dernière.

4. Schéma d'accueil des gens du voyage

PJ Crastes rappelle que le schéma d'accueil des gens du voyage se décline en 3 volets : sédentarisation, aire fixe et aire fixe de grand passage. Si les collectivités ne répondent pas à leurs obligations, elles n'obtiendront pas le concours de la force publique en cas d'occupation illégale.

Concernant les places de sédentarisation, le schéma prévoit 20 places d'ici 2025 ; 8 sont en projet sur l'Ecoparc et il convient de trouver d'autres sites pour celles restantes.

Il souhaite que dans les 2 mois qui arrivent un groupe de travail d'élus se forme pour identifier les 12 places restantes.

C Vincent prendra l'initiative de former ce groupe.

Concernant l'aire fixe supplémentaire, il a été convenu d'agrandir celle d'Annemasse, permettant ainsi de répondre aux obligations du schéma.

Concernant l'aire fixe de grand passage : le principe avait été retenu jusqu'à présent d'une aire tournante sur l'ensemble du territoire du SIGETA. Le schéma prévoit dorénavant une aire fixe, de 3 hectares. Un site avait été identifié sur Cruseilles mais ne fait plus l'objet d'un accord de la nouvelle municipalité. Les services de l'Etat ont identifié un tènement sur Arthaz en bordure d'autoroute. Une réunion aura lieu la semaine prochaine sur ce sujet. Si les élus ne font aucune proposition concrète, la Préfecture décidera de manière unilatérale d'un site d'accueil.

5. Maison France Service

PJ Crastes explique que suite à la crise des gilets jaunes et pour rapprocher les territoires ruraux des services publics, l'Etat a décidé de créer des espaces France Services à moins de 30 km des lieux d'habitation. Un projet est en cours sur le site de la Sous-Préfecture. Ces espaces doivent être ouverts à minima 24 heures par semaine. Il est proposé que certaines permanences soient délocalisées dans les communes pour compléter les heures initiales. Cet espace est subventionné, notamment par le Département et l'Etat qui apporteront chacun 30 000 €/an. Des subventions sont également attendues sur l'investissement.

V Lecauchois estime important que cet espace France Services soit délocalisé pour partie sur les communes du territoire. La localisation sur Saint-Julien reste à être précisée (bâtiment principal ou annexe cartes grises de la Sous-Préfecture).

PJ Crastes précise que la création de ce service nécessite le recrutement de 2 agents. Les heures au-delà des 24 heures minimum seront financées par les collectivités. Une présentation du dispositif sera prochainement organisée en conseil communautaire.

6. Etudes sous-sol

PJ Crastes précise que plusieurs études différentes se déroulent en ce moment sur le territoire :

- Eau / assainissement : étude de définition des contours de la nappe du genevois – mise en œuvre d'une campagne de géophysique avec passage à pied d'hommes équipés d'appareils de sondage
- Mobilité : Sondages géotechniques pour la ViaRhôna et axes nord-sud : propriétaires contactés et rencontrés en décembre 2020; réalisation des sondages prévus en janvier 2021
- Energie : étude sismique du sous-sol avec les SIG

Ce sont donc bien 3 dossiers différents, portés par 3 services différents, pour lesquels les habitants sont soumis à demande d'autorisation en ce moment

Info SIG :

- Report, au moins à l'été, de la campagne de sismique 3D, lié à des problèmes avec les pêcheurs du lac (car la campagne se déroule aussi sur le lac)
- La 2D (côté Valleiry et Viry) aura peut-être lieu avant, au cours du printemps 2021 ; une information sera communiquée ultérieurement

Départ de L Dupain.

7. Projet VITAM

PJ Crastes rappelle que suite au débat en Bureau qui s'est tenu en octobre dernier, Migros devait apporter des éléments justificatifs des besoins énoncés et de comparaison sur des projets similaires. De leur côté les élus s'étaient engagés à travailler sur l'accès et la mobilité. Entre temps, et avec la pandémie liée au COVID, Unibail, partenaire de Migros a vu son action chuter de 80%. Fin janvier, Migros doit rencontrer Unibail pour évoquer les perspectives sur ce projet et le maintien de leur partenariat.

Migros a par ailleurs présenté le dossier à la commune de Neydens et souhaite le faire sur Saint-Julien. Il sera nécessaire que la Communauté de Communes se prononce rapidement sur les conditions cadre de ce projet.

C Vincent indique qu'effectivement il conviendra de se positionner sur le dimensionnement de l'équipement que les élus sont prêts à accepter.

PJ Crastes note que les élus ne sont pas favorables à voir se réaliser le plus grand centre commercial de la région mais en revanche la requalification de la friche du Macumba constitue un enjeu majeur.

M De Smedt signale qu'il est nécessaire de trouver le meilleur équilibre possible avec ce type de dossier, en intégrant également les problématiques des communes à proximité, notamment sur les questions de mobilité et de commerce.

PJ Crastes rappelle que le projet de territoire est en cours d'élaboration. Il faut donc avancer sur le projet Vitam sans trahir le montage en concertation du projet de territoire.

C Vincent observe que le projet souhaité par Migros générerait d'importants flux, avec des aménagements qu'il serait difficile de réaliser.

PJ Crastes souhaite que Neydens et Saint Julien fassent prochainement un retour sur leur perception du projet.

C Vincent observe que l'année 2020 a été blanche à l'égard du projet. Aujourd'hui il est nécessaire d'avancer pour arriver in fine à un accord sur une jauge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 19 janvier 2021.

Vu par le Président